



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**CHARTRE D'ENGAGEMENT ENTRE L'ÉTAT ET LE CLUB D'ENTREPRISES
« LA HAUTE-SAVOIE, UNE CHANCE. LES ENTREPRISES S'ENGAGENT ! »
POUR LA MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIONS EN FAVEUR DE L'INCLUSION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE**

Entre

L'Etat, représenté par M. Pierre LAMBERT, Préfet de Haute-Savoie,

D'une part,

Et

Le Club d'entreprises « La Haute-Savoie, une chance. Les entreprises s'engagent ! », représenté par M. Alain CHAUVIN, dirigeant de la société NTN-SNR.

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Dans la continuité de la mobilisation nationale « La France, une chance. Les entreprises s'engagent ! » du 22 mai 2018, le Gouvernement a souhaité mettre en œuvre les moyens qui permettront à chacun de trouver sa place dans la société, quels que soient ses difficultés, ses orientations, le territoire sur lequel il vit ou ses origines. Cela nécessite une implication de tous les acteurs : l'Etat, les élus de la République, les acteurs économiques et sociaux.

L'objectif est de créer les conditions d'une croissance inclusive à même de concilier l'économique et le social et de renforcer notre pacte républicain.

Pour répondre à cet enjeu, le meilleur levier de l'inclusion est l'accès à l'emploi, pour lequel la mobilisation des entreprises est essentielle.

L'objectif est de reconnaître leur rôle majeur dans la cohésion sociale du pays et leur force de transformation en facilitant et accompagnant la mise en œuvre d'engagements volontaires, innovants et concrets en faveur du développement des compétences, de l'orientation et de l'accès au marché du travail de nos concitoyens, en particulier les plus fragiles.

Dans cette perspective, un plan de mobilisation national des entreprises a été lancé par le Président de la République, le 17 juillet 2018.

Le club d'entreprises « La Haute-Savoie, une chance. Les entreprises s'engagent ! » souhaite s'inscrire dans cette démarche. En signant la présente charte, les entreprises manifestent leur volonté de travailler ensemble et avec l'ensemble de leurs partenaires publics et privés au service de l'inclusion dans l'emploi.

Article 1 – Objet de la charte

La présente charte prévoit les engagements du club d'entreprises « La Haute-Savoie, une chance. Les entreprises s'engagent ! » au titre de son intervention volontaire en faveur de l'inclusion et de l'insertion professionnelle.

Elle prévoit également les moyens d'accompagnement mis en œuvre par l'Etat pour faciliter la mise en œuvre et le suivi des engagements, ainsi que la convergence des besoins des membres du club d'entreprises « La Haute-Savoie, une chance. Les entreprises s'engagent ! » et des publics du territoire.

Article 2 – Domaines d'intervention et engagements du club d'entreprises départemental de Haute-Savoie

En cohérence avec les priorités nationales, les thématiques d'intervention retenues pour le présent club feront l'objet d'un avenant mentionnant également la liste des membres et leurs référents. Certains d'entre eux donnent lieu à la fixation volontaire d'une cible de réalisation sur la durée de la charte, soit une année renouvelable par tacite reconduction. Cet avenant à la charte sera rédigé avec l'appui de l'Unité Départementale de la DIRECCTE Haute-Savoie.

- Accueil des stagiaires de 3^{ème} issus des QPV
- Contribution à l'orientation et aux « parcours avenir » de découverte de l'entreprise
- Accès de tous les jeunes à l'apprentissage et à l'alternance, en particulier jeunes des QPV et jeunes handicapés
- Réalisation de parrainages
- Accompagnement et recrutement de jeunes en parcours d'insertion (E2C, EPIDE, Garantie jeunes, etc.)
- Partenariats renforcés avec les réseaux de l'inclusion et de l'IAE (accompagnement, formation, recrutement)
- Accompagnement et recrutement de travailleurs handicapés
- Recrutement dans le cadre de l'expérimentation « Emplois francs »
- Accompagnement et recrutement de réfugiés (programme Hope...)
- Formation et insertion dans l'emploi de personnes (dont jeunes) placées sous main de justice
- Mise en place de démarches innovantes en faveur de « l'emploi/inclusion »
- Participation au changement d'échelle dans l'offre d'insertion par l'économie (clauses sociales marchés publics, politiques d'achats responsables, etc.)
- Mise en situation professionnelle, recrutement de personnes en parcours d'insertion ou issues de parcours d'insertion
- Engagements pour l'accès solidaire aux produits et services (alimentation, énergie, eau, etc.)

La présente charte sera déclinée dans une fiche par entreprise, dans laquelle chaque entreprise résumera ses engagements.

Article 3 – Engagements de l'Etat

Le Haut-Commissariat aux compétences et à l'inclusion par l'emploi, rattaché au Ministère du Travail, assure la coordination de l'ensemble des Clubs départementaux et notamment le partage au niveau national des bonnes pratiques. Il compilera l'ensemble des reportings départementaux, en lien avec l'Unité Départementale de la DIRECCTE Haute-Savoie.

Les services de l'Etat s'engagent à apporter un appui pour répondre aux besoins des membres du club d'entreprises « La Haute-Savoie, une chance. Les entreprises s'engagent ! », faciliter la concrétisation des engagements et à valoriser les réalisations.

Les services de l'Etat mettront à disposition :

- Un kit disponible en format électronique. Ce kit comprend un descriptif de la situation économique et social du département, des fiches pratiques sur les dispositifs, relevant des politiques publiques, intégrés aux thématiques d'action pour guider les membres du club d'entreprises départemental de Haute-Savoie sur les axes les plus sensibles du territoire ;
- Un « carnet d'adresses » répertoriant les interlocuteurs référents sur le territoire.

Pour cet accompagnement, les membres du club d'entreprises « La Haute-Savoie, une chance. Les entreprises s'engagent ! » pourront s'appuyer sur l'Unité Départementale de la DIRECCTE Haute-Savoie.

Outre les services de l'État, ils s'appuieront également sur l'ensemble du service public de l'emploi et notamment Pôle emploi, les missions locales en lien notamment avec les structures de l'Insertion par l'Activité Economique, etc.

Article 4 – Dispositifs de suivi et d'évaluation de la charte

Les services de l'Etat et le club d'entreprises « La Haute-Savoie, une chance. Les entreprises s'engagent ! » se réuniront tous les trimestres pour analyser la mise en œuvre de la charte et proposer les aménagements utiles.

Modalités de suivi et bilan à définir en commun: chaque club ayant la possibilité de prendre des engagements sur mesure, les thématiques d'action seront adaptées aux engagements départementaux. Des indicateurs de suivi des réalisations, socle commun de tous les clubs, seront précisés en annexe.

Article 5 – Dispositifs de communication

Le Haut-Commissariat aux compétences et à l'inclusion par l'emploi et les Préfets de département organiseront et coordonneront, en complémentarité, les opérations de communication et notamment vis-à-vis de la presse.

Les membres des Clubs départementaux s'engagent à organiser le porte-parolat de leur Club mais également à mobiliser tous membres ou salariés des entreprises pour, par exemple, témoigner auprès de leurs pairs des autres départements, pour témoigner dans le cadre de la communication corporate du projet ou accueillir des journalistes....

Dans ce cadre, les membres du Club bénéficient d'un droit de regard sur le produit final en échange d'une cession de leur droit à l'image.

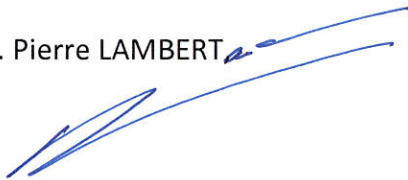
Fait à Annecy, le 28 juin 2019

Signée en présence du Haut-Commissariat aux compétences et à l'inclusion par l'emploi

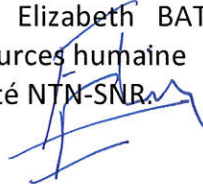
Le Préfet de Haute-Savoie,

Le Club d'entreprises « La Haute-Savoie, une chance. Les entreprises s'engagent ! », représenté par

M. Pierre LAMBERT



Mme Elizabeth BATTAREL, Directrice des ressources humaine société NTN-SNR.



LA FRANCE,
UNE CHANCE.

**LES ENTREPRISES
S'ENGAGENT !**

#LAFRANCEUNECHANCE

